

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 17 décembre 2008 (Séance publique)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Alain FARDELLA, Maire

Etaient présents :

Claudine FINE, Philippe MICHELON, Christine VALLA, Henri CROSASSO, adjoints,
Nadine FERRARI, Emile FORM, Gilles PERLI, Liliane PHILIPPE, Michel RICCI, Jean-Paul SALLE, Pierre SALLE

Excusés :

Juliette SABATE ayant donné pouvoir à Liliane PHILIPPE
Hervé MOREAU ayant donné pouvoir à Emile FORM

Absente :

Josette PETER

M. Henri CROSASSO a été élu secrétaire de séance.

Le « Dauphiné Libéré » est représenté dans la salle

La séance est ouverte à 20h00. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour, une délibération est retirée :

N° 3 - Candidature de Pelvoux Ecrins aux Jeux Olympiques de 2018 : Soutien

La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

① FINANCES

1) LOCATION DE SALLE : TARIFS

Le Conseil Municipal fixe à 50 € par réunion le tarif de location des salles communales de la Cure du Bez, du Centre Olympique de Serre Chevalier et autres salles à compter du 1^{er} janvier 2009.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2) BAINNADE BIOLOGIQUE DU PONTILLAS : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal accepte les travaux d'aménagement d'une baignade biologique sur le site actuel du plan d'eau du Pontillas, et sollicite de l'Etat, de la Région et du Département les subventions les plus élevées possibles.

ADOPTE A L'UNANIMITE

.../...

2 ADMINISTRATION GENERALE

4) DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL FORMULEE PAR VALERY CHAIX

Le Conseil Municipal accepte la demande de dérogation présentée par Valéry CHAIX pour la saison d'hiver 2008-2009 et la saison d'été 2009.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5) DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL FORMULEE PAR LA SOCIETE BRECHU SPORT

Le Conseil Municipal accepte la demande de dérogation présentée par la société BRECHU Sport pour la saison d'hiver 2008-2009.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2 URBANISME

6) SERRE CHEVALIER SKI DEVELOPPEMENT : MISE EN EXPLOITATION D'UN TELESKI A ENROULEUR

Le Conseil Municipal accepte le dépôt par Serre Chevalier Ski Développement de la demande de permis d'aménager PA 005 161 08H003 sur la parcelle communale cadastrée D 3256 située au Marteau.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

7) SERRE CHEVALIER SKI DEVELOPPEMENT : INSTALLATION ET MISE EN EXPLOITATION D'UN TAPIS CONVOYEUR N°2

Le Conseil Municipal accepte le dépôt par Serre Chevalier Ski Développement de la demande de permis d'aménager PA 005 161 08H004 concernant un tapis convoyeur sur la parcelle communal cadastrée D 750 située au Clot de l'Aravet.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8) REVISION DU POS- ELABORATION DU PLU DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil Municipal prend acte du contenu PADD.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2 PERSONNEL

9) CREATION DE POSTE

Le Conseil Municipal décide de créer un poste de Technicien Supérieur et supprime corrélativement le poste de Contrôleur Principal de Travaux.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3 INFORMATION - QUESTIONS DIVERSES

FIN DE LA SEANCE A 20H45.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

- Attribution d'un logement communal immeuble Le Sporting" à Mlle Claire MORIZOT et M. Frédéric PIERRAT pour une durée de 1 an,
- Signature d'un marché avec la Société BR Développement relatif à l'exploitation d'un circuit touristique sur la Commune avec un petit train routier, pour un montant de 89 500. 00 € HT, pour la saison d'hiver 2008-2009 et la saison d'été 2009.

-

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, M. LE MAIRE DONNE LA PAROLE AU PUBLIC

M Laurent CABRAS prend la parole pour évoquer la situation de ses enfants scolarisés sur Briançon et qui pourraient se voir, à l'avenir, refuser la prise en charge de leurs forfaits de ski par la Commune de La Salle les Alpes.

M. Alain FARDELLA explique que la volonté de la municipalité est de préserver l'école, menacée par une fermeture de classe. Il rappelle que la Commune est tenue d'organiser l'accueil des élèves de primaire sur son territoire, et que l'inscription sur une commune voisine doit être acceptée par le Maire de la Commune du domicile ; des dérogations sont prévues par la loi et ce ne sont que celles-ci qui ont été accordées.

S'agissant des inscriptions dans des écoles privées, chacun est libre de ses options philosophiques, auquel cas il en assume les conséquences. De même, il mentionne que la Commune est libre de prendre en charge ou pas les forfaits des enfants ne relevant pas des cas de dérogations prévus par la loi. Pour cette année, il a été choisi d'attribuer gratuitement les forfaits aux enfants domiciliés sur la Commune, mais pour la saison prochaine, la question fera l'objet d'une réflexion du Conseil Municipal.

M. Laurent CABRAS doute que cela soit là un moyen d'inciter les gens à scolariser leurs enfants sur la Commune ou même de s'y installer.

M. Jean François RIDON prend la parole pour féliciter le Conseil Municipal pour la qualité de l'entretien de la voirie, l'effort du fleurissement réalisé cet été et pour l'aménagement de Pré Long. Il souhaite souligner toutefois le désagrément occasionné par le stationnement d'un camion aménagé aux Iscles et, suggère de le déplacer du côté des tennis.

Mme Odile FINE précise que ce camion ne doit pas stationner sur le domaine privé de la copropriété du Grand Serre Che. Elle s'interroge également sur le sens de circulation de Pré Long, la signalétique étant défaillante.

M. Alain FARDELLA précise que cette absence de signalétique relève d'une défaillance du fournisseur et que la totalité des panneaux devraient être livrés et installés dans le courant de la semaine prochaine.

Le Maire,

Alain FARDELLA